



Bulletin d'inscription  
**Dezer Point Surf Club - Formule Entraînement**

Remplissez soigneusement ce bulletin puis retournez-le à :  
Dezer Point - 171, Rue du Musée de la Préhistoire, 29760 Penmarch

**Vos coordonnées**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Email (indispensable) : .....  
Médecin Traitant : .....

**Si le bénéficiaire de la prestation est mineur, ce bulletin d'inscription a valeur d'autorisation parentale et doit être rempli par le tuteur légal de l'enfant.**

**Formule Entraînement** *Cochez les cases souhaitées*

Printemps :  Mercredi 14h à 16h ou  Samedi 10h à 12h ou  Samedi 14h à 16h - 10 séances  
 Automne :  Mercredi 14h à 16h ou  Samedi 10h à 12h ou  Samedi 14h à 16h - 8 séances

Indiquez si vous souhaitez ou non bénéficier du trajet au départ de Quimper ou de Pont-L'abbé.  
*Comptez 1 heure avant pour le départ de Quimper et 1/2 heure avant pour le départ de Pont-L'Abbé par rapport aux horaires indiquez ci-dessus. RDV Place de Locronan à Quimper à 9h ou 13h, ou devant Intersport à Carrefour à 9h15 ou 13h15. RDV à Pont-L'Abbé au Rond Point de Kermaria à 9h30 ou 13h30.*

RDV au club à Pors Carn  Printemps 10 séances - 200€ -  Automne 8 séances - 160€ -  
Au départ de Pont-L'Abbé  Printemps 10 séances - 225€ -  
Au départ de Quimper  Printemps 10 séances - 250€ -  
Au départ de Quimper, précisez : Place de Locronan  Intersport

**Licence fédérale** *Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle est facultative pour les entraînements*

Licence choisie :  Sportive - 30€ -  Compétition - 40€ -  
Un **certificat médical** de non contre indication à la pratique du Surf est nécessaire pour valider votre licence.  
Le règlement de la licence se réalise sur un **chèque séparé** de celui des cours de surf.

**Modalités d'inscription et d'organisation**

Ce bulletin est à remplir seulement après avoir eu confirmation de votre inscription par e-mail. Ce bulletin et le règlement doivent être expédiés par voie postale **avant le 1er cours ou bien remis lors de ce dernier**. Les séances manquées pourront être rattrapées en fin de saison (**2 séances maximum**). En cas de blessures engendrant une absence prolongée d'au moins 5 séances, un avoir sur la saison suivante est possible.

**Nom, Prénom (tuteur ou représentant légal) :**

**Date et signature :**